



## Déclaration FSU CHSCTA Versailles du 16 octobre 2018

Monsieur le Secrétaire Général

Madame la Secrétaire Générale, directrice des ressources humaines

Mesdames, messieurs

Nous entrons dans une année particulière dont la FSU espère qu'elle marquera une évolution significative concernant la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels dans la première académie de France. Une nouvelle équipe de direction doit être l'occasion de renouveler et de renforcer le dialogue social, la FSU le souhaite et continuera à avoir une vision positive et engagée. Pour autant, les orientations stratégiques ministérielles sont l'occasion de faire un bilan de l'année précédente. La montée en puissance du nombre de conseillers de prévention dans les départements est un bon signe que l'académie devrait renforcer en prévoyant un second conseiller de prévention académique et un second ISST nécessaires à la taille de l'académie. Quant aux assistants de prévention, la réception attendue de leur lettre de mission devrait être l'occasion de faire une évaluation de la situation en particulier concernant leur décharge horaire, condition indispensable à leur mission. Ces deux actions seraient l'occasion de renforcer le pilotage académique comme le préconise le ministère. A cet égard, le recrutement d'une adjointe à la DRH en charge des problèmes SST est un signe positif que nous tenons à saluer.

Reste que l'académie et son CHSCT ne peuvent fonctionner sans les outils indispensables à leur réflexion. Le bilan social de 2016 n'a toujours pas été présenté en CTA, la réalisation d'enquête par le CHSCTA est au point mort et la communication des incidents graves n'est pas faite au CHSCT contrairement à ce que prévoit le décret. La responsabilité de l'employeur et des chefs de service les expose directement, et la prise en compte du changement de paradigme qu'induit cette responsabilité n'est toujours pas faite. Comme le rappelle également les orientations stratégiques le code du travail impose la rédaction de documents d'information destinés à l'employeur et aux salariés ce qui n'est toujours pas fait dans notre académie. Elles placent en premier, avant celle concernant les personnels, la nécessité d'une formation théorique et méthodologique des personnels d'encadrement. Sans ces trois éléments, ressources partagées, prise en compte et formation, la GRH de proximité voulue par le ministre et la prévention continueront à se réduire à des modalités de management d'un autre âge.

La dernière orientation ministérielle préconise le renforcement de la médecine de prévention. Pionnière lors de la mise en œuvre des CHSCT, l'académie de Versailles n'a toujours pas réalisé ses objectifs en matière de médecine du travail. Nous demandons la saisie du CTA, qui se tient cet après-midi pour la création d'au moins 4 postes de médecins de prévention, en plus des deux en cours de recrutements, pour passer à 12 équivalents temps pleins, conformément à l'axe 2 du plan annuel de prévention voté en décembre 2016 et toujours en vigueur à ce jour en l'absence de nouveau plan de prévention. Il est également temps de recruter des infirmières de médecine du travail et une ergonome du travail pour compléter les actions de prévention.

Nous rappelons également notre attachement au développement complet d'un axe 6 au PAP sur le maintien dans l'emploi.

Les conditions de travail des personnels du second degré se sont fortement détériorées à la rentrée 2018 : effectifs alourdis (on ne compte plus les classes à 36 en lycée et celles à plus de trente en collège), imposition d'heures supplémentaires. Ceci ajouté des services « vie scolaire » insuffisant (CPE non nommé, AED non recrutés, ...), comment s'étonner de l'installation d'un climat scolaire dégradé dans nos établissements ? Ce début d'année présente la particularité de voir des conseils de discipline pour faits de violence dans des établissements habituellement peu concernés.

Ces conditions d'exercice difficiles impactent des personnels de lycée fragilisés par la difficulté de se déconnecter durablement pendant les vacances d'été du fait de Parcours Sup ; suivi des élèves et du remplissage des classes par les professeurs et les personnels d'encadrement dans un contexte de sur-sollicitation par la mise en place à marche forcée de la nouvelle réforme du lycée. Nous vous alertons sur les risques psycho-sociaux liés à cette surcharge de travail, au risque de couper les chefs d'établissement de leurs équipes pédagogiques et à la perte de sens de leur métier.

Les changements liés à la réforme impactent lourdement les enseignants des lycées par la mise en concurrence des disciplines et les conseils aux élèves de seconde sans lisibilité sur la réforme, l'absence de formation hors temps de travail, l'incertitude sur l'implantation durable des postes, la surcharge de travail liée à la mise en place simultanée de la réforme sur les cycles seconde et première, le calendrier intenable pour l'évaluation au bac. Les élèves et les collègues seront en phase continue d'évaluation, ils subiront la négation de leur liberté pédagogique par l'instauration obligatoire d'incessantes épreuves communes et de test de positionnement. Cette réforme des lycées porte en son sein, pour tous les personnels des lycées les six dimensions de facteurs de risques psychosociaux : intensité et temps de travail,

exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux dégradés conflits de valeurs et insécurité de la situation de travail. Elle organise la disparition de certains champs disciplinaires et l'obligation pour les personnels de s'inscrire dans de nouvelles « disciplines » comme lors de la mise en place des STI2D, mais à grande échelle.

Nous attirons également votre attention sur l'utilisation excessive de Pronote ou de solutions commerciales mal maîtrisées faite dans certains établissements. Les espaces communication et discussions détournent les personnels de leur messagerie professionnelle académique et ne garantissent pas la protection des données.

Dans le premier degré, les évaluations et la restriction de la liberté pédagogique des personnels mettent une pression et engendreront les mêmes risques psychosociaux que ceux décrits plus hauts. La mise en place chaotique des classes dédoublées entraîne des tensions dans les écoles en EP et met une pression sur les effectifs hors EP. Les inclusions mal maîtrisées continuent à malmenager les écoles.

Les personnels administratifs, au même titre que ceux d'encadrement et enseignants, sont en situation difficile. Nomination chaotique des professeurs des écoles dans le 92, imposition autoritaire par le CD du 78 d'une SEMOP qui va avoir des conséquences durables sur les collèges du département, annonce de réduction de personnels administratifs dans le budget 2019, mutualisation et regroupement des services à marche forcée, tous ces éléments insécurisent les personnels administratifs qui doivent répondre toujours plus vite aux injonctions imposées au système éducatif par l'administration centrale.

Il en est de même des personnels médicaux, infirmiers et assistants sociaux qui subissent au quotidien les mêmes contraintes structurelles et qui ont de plus en plus de mal à répondre aux difficultés médicales et sociales croissantes des élèves et des personnels. Ces difficultés sont engendrées par un système économique imposant la « réussite économique et la compétition » à tous les corps sociaux au détriment de la solidarité.

De même, nous aurons tous à subir les conséquences de la vision technocratique d'une académie régionale hypertrophiée pour 2019 ce qui augure mal de la volonté de respecter les personnels et leurs conditions de travail.

Nous sommes très loin de l'école de la confiance, de la bienveillance et des valeurs républicaines et l'éthique et la sécurité des personnels est profondément mise à mal par un gouvernement qui engage une réforme idéologique de l'Éducation Nationale à marche forcée. Cela ne peut être que préjudiciable à la santé des agents, tous corps confondus. Nous demandons donc à Monsieur le Recteur quelles mesures préventives il va mettre en place pour protéger les agents de son académie.